

**Le Réseau Utile a déménagé ses bureaux
 au 6^{ème} étage
 bureau 661 et 663
 Hôtel du Département Arena - 57 rue des
 longues raies
 92 000 Nanterre.
 csyndicatcgc@hauts-de-seine.fr
 cftc@hauts-de-seine.fr**



**Manifestation du 22 mars :
 Les cheminots et les fonctionnaires se sont mobilisés le 22 mars contre les
 mesures du gouvernement, 320 000 à 400 000 personnes dans les rues**

POSITION CFE CGC



La fédération des services publics CFE-CGC reste déterminée.

- Pour la considération de nos métiers
- Pour de meilleures conditions de travail
- Pour l'augmentation de notre pouvoir d'achat



POSITION CFTC



**Fédération CFTC
 de la fonction
 publique territoriale**

La Fédération CFTC de la fonction publique territoriale le rendez-vous avait lieu à Paris-Bercy, devant le ministère de l'Économie, pour la défense du pouvoir d'achat des agents et contre une Fonction publique morcelée et externalisée.



Le nouveau site de la Fédération CFTC que nous vous invitons à visiter : <https://www.cftc-territoriaux.fr/>

ACTION PUBLIQUE 2022 ET MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les questions ne sont jamais anodines et nous informent clairement vers quoi le Gouvernement souhaite se diriger.

Le 1^{er} février 2018 s'est tenu le comité interministériel de la transformation publique (CITP) qui a ouvert officiellement les chantiers interministériels sur la simplification et la qualité des services ainsi que la transformation numérique, ceci trois mois après le lancement du Programme Action Publique 2022.

A cette occasion, le Premier ministre a effectué un certain nombre d'annonces concernant, notamment l'évolution de la fonction publique.

Dès la remise du rapport du comité CAP22 soit en avril pourra être programmé le second CITP.

Par la suite il sera planifié tous les six mois des CITP de suivi des plans ministériels et interministériels de transformations.

LA RÉMUNERATION LIÉE AU MÉRITE :

La rémunération au mérite mise en avant par le gouvernement dont le RIFSEEP par le CIA et sa déclinaison dans la FPT en est déjà bien les prémices.

Oublie-t-on que le régime indemnitaire n'a pas de caractère obligatoire dans la FPT ?

Le principe de libre administration permet aux collectivités de mettre en place ou de ne pas créer de régime indemnitaire, de déterminer leur propre politique RH et de définir les modalités d'attribution des primes...

LES PASSERELLES ENTRE FONCTION PUBLIQUE

Que dire du projet de faire que le point d'indice n'aura pas la même valeur en fonction que l'on soit de la fonction publique d'état, hospitalière ou de la territoriale. Comment peut-on envisager dans ce cas des passerelles entre les fonctions publiques.

L'ÉLARGISSEMENT DU RECOURS AUX CONTRACTUELS

Nous ne sommes plus à une contradiction près. Le dispositif de la loi Sauvadet de mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire des contractuels est à peine terminé que voilà que le Gouvernement par Action publique 2022 qui souhaite élargir le recours aux contractuels.

LA SUPPRESSION DE MÉTIERS

Action publique 2022 envisage de supprimer les métiers qui deviennent « désuets » mais y aura-t-il par contre la création de filières concernant les nouveaux métiers comme le numérique ou la communication ?

LE PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Le décret du 18 décembre 2009 a institué une indemnité de départ volontaire. Créer le plan de départ volontaire correspond plus à un besoin de la FPE qui ferme des services puisqu'elle transfère des compétences aux collectivités. S'il s'applique à la Territoriale on risque pour certaines collectivités d'ouvrir la boîte de Pandore.

QUESTIONS POSÉES PAR LES RÉPRESENTANTS DU RÉSEAU UTILE LORS DU COMITÉ TECHNIQUE DU 6 MARS 2018

BILAN CHIFFRÉ HEURES DE TRAVAIL :

Le système de badgeage a été déployé le 1er janvier 2016 et le 1er juillet 2016 sur les sites « centraux » et élargi aux sites « distants » le 1er janvier 2017.

Lors du comité technique du 21 février 2017 en questions diverses le Réseau Utile avait demandé à l'administration quelques éléments chiffrés sur la réalité des heures travaillées soit :

Quelle est la moyenne des heures travaillées par agent ?

Combien d'heures non effectuées/temps légal ?

En moins dans la limite des 12h

En moins en dépassant la limite autorisée de 12h

Combien d'heures effectuées

En plus dans la limite des 12h

En plus au-delà des 12h

Le Réseau Utile a renouvelé sa demande d'un bilan chiffré sur le badgeage.

Bilan chiffré des recours cotation des postes :

En comité technique du 29 novembre 2016 a été votée la mise en place d'une cotation des postes et de ses impacts sur le déroulement de carrière des agents au sein du Département des Hauts de Seine.

En questions diverses lors du comité technique du 11 octobre 2017 l'Administration a répondu que les demandes de révision de la cotation des postes concernaient en majorité une requalification de 7.2 en 6.2 ou de 6.2 en 6.1.

Nous vous avons aussi indiqué qu'en plus des courriers individuels des demandes de rectification émanaient des directions métier.

Nous vous renouvelons notre demande d'un bilan chiffré sur :

Le nombre de recours individuels

Le nombre d'agents ayant obtenu une réponse favorable

Les ajustements éventuels effectués suite aux demandes des directions métier.

DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DANS LA MÊME COMMUNE EN MILIEU RURAL :

Une fois par mois les assistantes familiales sur sites extérieurs remettent à leur hiérarchie les frais de déplacement engagés. Il n'y avait pas besoin de justificatifs car leur hiérarchie est déjà informée lorsque l'assistante familiale doit accompagner un enfant chez le médecin, dentiste ou école... Leur remboursement était effectué sans difficulté.

Il vient de leur être indiqué que maintenant la note de service transmise au service d'accueil sera strictement appliquée. De ce fait, les déplacements au sein de la même commune ne seront plus pris en compte.

Les assistantes familiales en milieu rural demandent une dérogation à ce principe car les déplacements dans la même commune en milieu rural font partie intégrante des obligations liées à leur métier et que ceux-ci ne peuvent être comparés à des déplacements en milieu urbain. Leurs communes en milieu rural sont plus étalées géographiquement et leurs moyens de transports peu existants voire compliqués.

TRAVAILLEUR SOCIAL SÉPARATION ENTRE COMMUNE DE DOMICILIATION ET D'EXERCICE :

Du fait de l'organisation des EDAS en équipe sur un territoire de plusieurs communes, des assistantes sociales se voient imposer de travailler dans la commune où elles sont domiciliées. Afin qu'une séparation soit faite entre vie privée et professionnelle, nous demandons que soit acté que les professionnels ne soient pas contraints d'exercer sur leur commune de résidence pour des raisons évidentes de sécurité (ne pas être interpellés par les usagers dans le cadre d'activité privée et familiale) ou d'éthique (ne pas devoir suivre les dossiers de voisins ou connaissances).

LE COMITÉ TECHNIQUE EST UN ORGANE CONSULTATIF DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C'est un lieu de réflexion et de concertation sur les conditions de travail. Il émet des avis, sur les questions d'organisation générale du travail et de prévention

Le Comité Technique délivre un avis pour chaque consultation. L'autorité territoriale n'est jamais liée par l'avis, mais elle est tenue de le recueillir à chaque fois que les textes le prévoient.

Le Comité Technique est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents.

Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.



Si vous souhaitez qu'un sujet soit traité ou développé dans un prochain flash info il vous suffit de nous l'indiquer par mail



**Vous voulez être actif
Vous voulez aller de l'avant
Vous voulez maîtriser votre avenir professionnel
Soyez volontaire
Le moment est venu
Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés**

**MAINTENANT,
J'Y VAIS !**

Contactez-nous dès maintenant pour rejoindre nos futures listes du Réseau Utile aux élections professionnelles 2018
Quels que soient votre statut, filière, catégorie, métier

Réseau Utile :
01 47 29 37 35 Béatrice
01 41 91 29 47 Denise
01 47 29 36 58 Marie-Lise
Hôtel du Département Arena
57 rue des longues raies
6^{ème} étage bureau 661 et 663
92000 Nanterre
Adresse postale pour correspondance
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Syndicat Réseau Utile
bureau 661 et 663
92731 Nanterre Cedex
csyndicat@hauts-de-seine.fr
cftc@hauts-de-seine.fr